Image not found or type unknown

Litige avec une agence immobilière

Par **loudka**, le **07/04/2011** à **12:07**

Bonjour,

Voici un rapide résumé chronologique de toute l'histoire :
- vendredi 18/03 : visite d'une maison. Je suis la première personne à la visiter (en même temps que l'expert). Je signe un proposition d'achat au prix à l'issue de la visite.
- samedi 19/03 : les visites se poursuivent sur les lieux (pourquoi ??). Je l'ai personnellement constaté de visu en passant en voiture devant la maison. L'agent immobilier ne l'a jamais nié.
- mardi 22/03 : l'agent immobilier introduit mon offre (un peu tard... il souhaitait temporiser afin que le vendeur ne résilie pas son mandat). Je n'ai pas d'autre nouvelle ce jour là.
- mercredi 23/03 : l'agent immobilier m'apprend qu'une seconde offre au prix a été faite le lendemain de la mienne (samedi 19/03). Toujours selon l'agent immobilier, ces personnes sont en plus allées voir directement le vendeur après avoir fait leur offre au prix, en court-circuitant l'agence. Je ne sais rien de ce qu'il s'est dit lors de cette entretien. Toujours est-il que le vendeur exige dorénavant de comparer les deux offres afin de se décider.
- jeudi 24/03 : je fournis de mon propre chef différents justificatifs provenant de mon dossier de financement à mon agent immobilier. Pas plus de nouvelles.
- vendredi 24/03 : mon agent immobilier passe toute sa journée chez le notaire. Je l'appelle régulièrement toutes les deux heures et finis par l'avoir au téléphone à 19h30. Il n'a pas de nouvelles.
- samedi 25/03 : j'apprends que la maison est vendue a l'autre acheteur. Il ont signé la veille, le vendredi 24/03. On me refuse le rdv auprès du directeur d'agence sous prétexte que la vente est déjà réalisée. J'insiste en arguant du fait que j'ai écrit au service qualité de l'agence, à la DGCCRF et à l'ADIL. On me reçoit le soir à 18h30 et je demande des explications. La version du responsable d'agence contredit en tous points celle de mon agent immobilier : les deux offres n'auraient pas été effectuées à 24h de décalage mais auraient été concomitantes, toutes deux signées du 18/03 ! La politique de l'agence à partir de ce moment a consisté à fournir au vendeur les deux dossiers et à leur laisser le choix.

Merci de bien vouloir me dire si quelque recours est possible.

Par **fra**, le **07/04/2011** à **14:53**

Bonjour,

Il est certain que les vendeurs, face à deux offres d'achat, ont le libre choix de favoriser l'une plus que l'autre.

Quel a été le rôle exact de l'agent immobilier dans votre affaire ? C'est difficile à savoir puisque les discours semblent diverger.
Mais, en définitive, je ne crois pas me tromper en affirmant que cette vente va être négociée par ladite agence, sinon, elle aurait pris votre défense.

Par **loudka**, le **07/04/2011** à **15:05**

Merci de votre réponse.
L'agent immobilier que nous avons rencontré nous a fait patienter toute la semaine qui a suivi en nous expliquant que les propriétaires réfléchissaient...
Tout cela a été très peu transparent et notre sentiment ait que des particuliers ont dû proposer le lendemain un pot de vin à l'agence et aux propriétaires, pour être sûrs de l'acquérir et pour nous court-circuiter.

Je ne suis pas sûre de pouvoir prouver quoi que ce soit... tant pis pour nous mais il est dommage que les consommateurs ne soient pas mieux protégés dans ce genre de cas.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés